

Conseil de gestion 04 juin 2025

Délibération n° 2025-17

Approbation de la délégation de gestion au PNMI du domaine terrestre du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres « Ilots de la Presqu'île de Crozon ».

Vu le Code de l'environnement - articles L334-3 et suivants et R334-27 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2022-1589 du 19 décembre 2022 modifiant le décret n°2007-1406 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2025-024 et n°29-2025 du 20 mars 2025 portant composition du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2022-089 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 06 décembre 2022 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article 1

Sur présentation du Président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve la délégation de gestion au PNMI du domaine terrestre du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres « Ilots de la Presqu'île de Crozon ».

Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.



Mael DE CALAN
Le Président du conseil de gestion